

plique, dans laquelle ils prient Sa Sainteté de commencer les procédés préliminaires pour la béatification de Pie IX. Après y avoir fait observer que dans les temps d'épreuve sévère pour l'Eglise, la Divine Providence a toujours suscité pour la défendre des hommes d'un mérite extraordinaire, les évêques démontrent que dans les calamités des jours récents, et dans le combat incessamment livré par les ennemis de l'Eglise, non plus, comme autrefois, contre quelque dogme particulier, mais contre le principe même de l'autorité, le grand Pontife, Pie IX, s'est manifesté l'homme spécialement désigné par la Providence pour défendre la cause de la religion. Doué d'un caractère des plus aimables et des plus généreux, il put cependant, grâce à sa fermeté, résister au torrent impétueux de la dépravation et de l'infidélité qui va toujours grossissant depuis un siècle, et menace d'engloutir le monde. Pie IX, par son attitude intrépide, s'opposa à la violence des plus puissants adversaires de la justice. La considération de la vie de l'immortel Pontife, de sa merveilleuse préservation au milieu de tant de dangers, la durée unique de son Pontificat, et les faits aussi nombreux qu'illustres accomplis parmi tant de chagrins, prouvent que Pie IX était doué des vertus théologiques et morales, à un degré qui lui donne droit à la vénération accordée aux saints. Après avoir fait allusion au sentiment universel qui, depuis la mort du dernier Pape, a prévalu à ce sujet, les évêques supplient Sa Sainteté, comme Pasteur suprême de l'Eglise, d'instituer l'examen des vertus de son illustre et